



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°214
mars 2021

page 2

vos délégué-es rendent compte

CT du 8 février

CHSCT du 10 mars

page 3

ça bouge dans les services départementaux

rencontre avec le Président (20 janvier)

**un courrier inter-CDAS qui obtient une réponse sans tarder
alerte CHSCT à la MDPH**

page 4

ici et ailleurs

pétition « Jeunes majeurs étrangers, sortir de l'impasse »

quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête !

Prévention des RPS : leurre ou réalité ?

Les risques psycho-sociaux (RPS), tout le monde en parle mais, au-delà des maux, quelle réalité ? Toutes les causes primaires des RPS sont désormais bien connues. Ainsi, réduire le nombre de fonctionnaires, c'est intensifier leur travail et priver les usager·ères de réponses et d'accompagnement. Imposer des procédures standardisées, des référentiels sans les moyens pour remplir les objectifs, c'est mécaniser les tâches, supprimer l'autonomie et détruire les solidarités entre les fonctionnaires.

Au Département, SUD a activement participé à faire reconnaître les RPS dans les services, en particulier dans les CDAS, en activant alertes et enquêtes, ou par des mobilisations (« mardi de la colère », « mon CDAS va craquer »...). Cela n'a pas suffi pour convaincre notre employeur d'adapter le travail aux capacités et ressources des agent·es, seul moyen aux résultats probants à long terme. En écrivant à SUD en août 2019 : « Les préconisations des enquêtes CHSCT ne sont pas des décisions et seul le Département est habilité

à prendre des décisions », le Président défend une appréciation assez singulière de la prévention. La phrase de trop qui a conduit SUD, le 15 février 2021, à saisir le Tribunal Administratif dans le cadre d'un référé-liberté (procédure d'urgence) pour enjoindre le Département à respecter ses obligations d'employeur. Si nous avons été



déboutés sur l'urgence à agir, le jugement rendu le 19 février reconnaît les manquements du Département en matière d'évaluation et de prévention des RPS dans les CDAS. Certes des actions ont été conduites (mesures de sécurité, créations de postes par redéploiement, postes d'encadrant·es supplémentaires), mais ces moyens sont à mettre en perspective avec l'accroissement démographique, les besoins en aide sociale croissants et, demain, les conséquences sociales du Covid.

Le CHSCT du 10 mars a été l'occasion d'une explication de texte pour réaffirmer nos positions à la Vice-présidente et au DGS qui, au-delà de la condamnation de la méthode SUD, ont réaffirmé un satisfecit sur le sujet. Pourtant un référentiel de répartition des moyens, un observatoire RPS, le déploiement d'ordinateurs portables, une étude absentéisme ne font pas une culture de prévention des RPS !

Nous attendons de notre employeur un engagement sur les RPS au moins à la hauteur de celui qu'il met sur la prévention des risques physiques, en adoptant une organisation qui redonne de l'autonomie professionnelle, du sens au travail, en mettant fin aux situations de management maltraitant et en donnant aux services les moyens de fonctionner. Pour SUD, ce premier jugement fera date si les changements attendus ne sont pas mis en œuvre, dans les CDAS comme dans d'autres services.



section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2





vos délégué.es rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CT du 8 février

Evolution de l'assistance technique Assainissement : La mission doit progressivement être transférée aux EPCI d'ici à 2026. Le nombre de stations d'épuration suivies baisse régulièrement et le Département a donc décidé de déléguer cette activité à Labocea. Cette délégation à un partenaire public est un moindre mal même si SUD regrette une nouvelle fois le départ d'agent-es du Département. Les conditions de leur mise à disposition sont correctes mais un agent a sa fiche de poste particulièrement impactée. SUD demande qu'une attention particulière soit portée sur sa situation. **Vote : Abstention : 10 (SUD/CGT/FO) ; Contre : 5 (CFDT)**

Rapport RH au budget primitif (BP) : Pour la 2^{ème} année, un rapport sur le BP RH nous est présenté en CT. Nous constatons une baisse de 1,6% par rapport à 2020 alors même qu'on nous annonce des dépenses supplémentaires de la masse salariale (indemnité de précarité des contractuel·les, progression naturelle des rémunérations, revalorisation des prestations sociales, quelques créations de postes (dont missions AEDFG en CDAS), PPCR). L'explication est, semble-t-il, simple : depuis plusieurs années, le BP RH est gonflé par rapport aux véritables besoins de la collectivité. L'enveloppe n'est jamais totalement utilisée. Le BP 2021 est donc censé être plus prêt de la réalité... Il en est de même du BP Formation. On nous annonce une régularisation du BP mais pas une baisse des formations. Dont acte mais espérons qu'il sera possible d'augmenter l'enveloppe si nécessaire.

Malgré cette présentation positive, ce BP RH en baisse laisse une drôle d'impression quant à la prise en compte des besoins exprimés par les services (cf. p.3 la rencontre avec le Président).

A la demande de SUD, un rapport sur le BP RH des assistantes familiales nous sera présenté au CT d'avril. **Pas de vote**

Lignes directrices de gestion (LDG) : Pour mémoire, la loi de transformation de la fonction publique fait disparaître une bonne partie des prérogatives des CAP. En contrepartie, la collectivité doit présenter un rapport fixant les orientations générales en matière de gestion des emplois (les LDG).

SUD est opposé à cette réforme qui pousse à la disparition des moyens de contrôle des OS sur les choix de l'administration.

Ce rapport compile sans modifications des dossiers déjà traités lors de précédents CT :

- Avancements de grades : pour SUD, les ratios proposés ne sont pas suffisants. Nous continuons de revendiquer des ratios à 100% et des carrières linéaires pour les agent-es.

- Promotions internes : le dossier de motivation à remplir est un point de blocage majeur qui fait l'objet d'un recours au tribunal administratif car nous le considérons comme trop intrusif et en partie illégal.

- Formation : SUD a soulevé les questions posées par les formations obligatoires en collèges, la priorisation des formations demandées ou imposées aux agent-es ou encore la possibilité d'utilisation du CPA. Dommage qu'une réunion de la commission Formation n'ait été prévue que le lendemain du CT. Cela aurait permis de répondre à certaines interrogations avant le CT.

- MAIH : son rôle est essentiel dans l'accompagnement des agent-es mais les possibilités d'immersion et de reconversion manquent pour mener à bien les accompagnements. SUD regrette que les moyens ne soient pas à la hauteur des intentions louables du Département.

En conclusion, même si nous reconnaissons le travail réalisé sur certains dossiers, SUD reste opposé au principe même des LDG qui vident de leur sens les CAP. **Vote : Contre : 10 (SUD/CGT/FO) ; Abstention : 5 (CFDT)**

CHSCT du 10 mars

Bilan inspection ACFI 2020 : il s'agit d'un état des lieux des services sur l'hygiène et la sécurité. En 2020, 21 collèges ont été inspectés. Il en ressort la nécessité d'aménager des locaux (stockages de produits, ateliers,...), des équipements de protection (EPI) pas toujours fournis, ou des absences du document unique (DU ; document évaluant les risques). Ce DU est de la responsabilité des chef-fes d'établissements. A la demande de SUD, Mme Hakni-Robin a proposé qu'un courrier soit adressé au Rectorat pour rappeler les obligations en la matière. Quant aux EPI, elle s'est dite choquée de constater ces manquements malgré l'enveloppe budgétaire allouée. Elle souhaite donc sensibiliser les chef-fes d'établissements sur la prévention des risques. SUD alerte régulièrement l'administration lorsque les agent-es nous informent des difficultés rencontrées..

Commission Bâtiments (ESC Maurepas) : Un nouveau bâtiment accueillera le CDAS de Maurepas et divers autres services (de la ville de Rennes et autres). SUD regrette la tenue tardive de cette commission car les remarques et questions des agent-es ne pouvaient plus être prises en compte. Il n'y aura donc pas d'agrandissement de la salle de pause ni de parking dédié au personnel et usager·ères. Les transports en commun ou les vélos seront à privilégier, y compris lorsque vous habitez loin de Rennes...

Accident de service sur le site du Hil (ex-Parc) : Un accident particulièrement grave est survenu sur ce site. Les collègues présents ont pu assurer les 1^{ers} secours, ce qui a permis d'éviter le pire. Le collègue accidenté est tiré d'affaire. Cet accident a mis en évidence l'importance des formations PSC1 et leur recyclage régulier (ce qui n'était pas le cas ici). SUD a demandé qu'un protocole soit mis en place pour gérer les suites d'accidents et l'accompagnement des équipes.



ça bouge

dans les services départementaux

rencontre avec le Président (20 janvier)

Cette réunion annuelle a été l'occasion pour SUD de faire un bilan du mandat de la majorité départementale. Nous avons rappelé que la gestion de la pandémie avait été gérée en concertation avec les OS mais que, malheureusement, cette concertation ne s'était pas appliquée à d'autres dossiers (cf. LDG et Capacités d'action 2021). Nous avons pointé les politiques d'austérité alors que les besoins sont criants dans les services, entraînant une dégradation des services publics. SUD a également regretté que les expérimentations en matière de management (cf. les facilitatrices du changement) ne soient que des ballons d'essais et que l'organisation hiérarchique soit en permanence valorisée et renforcée. Pour SUD, ce mode d'organisation ne peut que renforcer les risques psycho-sociaux et la souffrance au travail.

Le Président conteste cette vision négative de l'organisation des services et des moyens consacrés. De même, il pointe les nombreux avantages des fonctionnaires pour les appeler à rester raisonnables. Nous attendions de lui qu'il soit plus audacieux dans ses prises de position en particulier sur les rapports de force avec l'Etat (austérité budgétaire, fichier MNA...). Cette rencontre s'est terminée sur ce constat d'un dialogue peu constructif avec un Président droit dans ses bottes de bon gestionnaire mais sans cette vision politique ambitieuse que l'on aurait pu espérer.

un courrier inter-CDAS qui obtient une réponse sans tarder

Le 18 février 2021, l'intersyndicale (SUD, CFDT, CGT) a transmis au Président un courrier écrit et signé par les équipes de polyvalence de 10 CDAS. Ce courrier témoigne :

- de la dégradation du service rendu à la population,
- de la dégradation des conditions de travail et de l'adaptation permanente à laquelle les agent-es doivent faire face,
- des répercussions en termes de charge de travail quant à la mise en œuvre du PPEF pour les collègues de polyvalence,
- de l'évolution préoccupante des missions et des métiers en perte de sens.

Le 11 mars, le Président répond à la demande de rendez-vous qui accompagne ce courrier. Il propose de rencontrer une délégation avec les syndicats le 25 mars 2021. Voilà une occasion de faire entendre les quotidiens professionnels. Il n'y a pas de fatalité !

Alors pour offrir un service public de qualité et non dégradé et aussi pour préserver votre santé au travail, rien de mieux qu'une démarche collective qui rassemble déjà au-delà des 10 CDAS.

Nous organisons en intersyndicale une HMI inter-CDAS le 30 mars pour construire avec le plus grand nombre la suite de la mobilisation.

alerte CHSCT à la MDPH

SUD avait alerté le Président en janvier sur la situation catastrophique à la MDPH. Sa réponse, qui relativise la situation de crise pourtant bien réelle, n'a pas convaincu les équipes. D'autant que les solutions proposées apparaissent dérisoires face aux 11000 dossiers en attente et aux nouveaux qui ne cessent d'arriver chaque jour !

Les collègues ont le sentiment de devoir écopier sans moyens adéquats un navire sur le point de sombrer. Les "opérations coup de poing" et autres "semaines blanches" où l'accueil est fermé au public pour se consacrer uniquement au traitement des dossiers ne suffisent pas pour régler efficacement les arriérés.

Lors du CHSCT du 10 mars, SUD a invité 3 agentes de la MDPH à venir témoigner de leurs conditions de travail. Leurs propos, précis et illustrés d'exemples très parlants - un dossier de 2019 attend encore d'être traité... - ont appuyé l'alerte que nous avions lancée. L'urgence à apporter des réponses concrètes en terme d'effectifs et d'organisation des services n'est plus à démontrer. Mme Hakni-Robin s'est d'ailleurs engagée à apporter des réponses et la porte n'a pas été fermée à un renforcement des équipes.

Mais SUD et les agent-es de la MDPH attendent toujours que de réelles propositions se mettent en œuvre alors que la situation s'est encore dégradée depuis le CHSCT.



pétition « Jeunes majeurs étrangers, sortir de l'impasse »

Ligue
des droits de
l'Homme



L'actualité a mis au grand jour la situation de jeunes étrangers présents depuis des années en France, en cours d'études, d'apprentissage, accédant à l'emploi souvent dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre et soudain victimes de refus de séjour avec obligation de quitter le territoire (OQTF) dès lors qu'ils arrivent à leur majorité. Depuis des années, associations, enseignant-es, éducateur-trices, chef-fes d'entreprise, élu-es sonnent l'alarme et ne sont pas entendus-es. Nous sommes quotidiennement témoins d'un terrible gâchis humain et social :

voir des jeunes être menacé-es d'expulsion, réduit-es à vivre dans la peur, l'errance et la clandestinité, alors que la France est devenue leur pays, celui de leurs liens, de leurs amitiés, de leurs amours, et qu'ils sont prêts à rendre à la société ce qu'elle a investi dans leur formation.

Une soixantaine d'organisations ont lancé un appel en faveur des jeunes majeur-es étranger-ères qui reçoivent une OQTF quand ils atteignent la majorité (affaire du boulanger de Besançon et bien d'autres). Un communiqué de presse a été publié le lundi 8 février. Il est désormais signé par plus d'une soixantaine d'organisations nationales.

Poursuivons et amplifions ce mouvement de solidarité en signant l'appel : <https://www.ldh-france.org/petition-jeunes-majeurs/>

quand les femmes s'arrêtent, tout s'arrête !

Le 8 mars dernier nous nous sommes rassemblé-es Place de la République à Rennes à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cette journée existe depuis plus d'un siècle et pourtant elle est toujours aussi légitime. Les inégalités femmes/hommes, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes persistent, malgré les discours et les bonnes intentions. Alors, nous avons fait du 8 mars 2021, une journée de grève féministe !

Malgré les restrictions sanitaires, la manifestation, partie de l'université Rennes 2 avec les étudiantes pour rejoindre la Place de la République en passant par le CHU, a rassemblé plus de 1500 manifestant-es. Plusieurs collectifs et

syndicats ont pris la parole pour dénoncer ce que continuent à vivre les femmes en France en 2021. Nous y avons porté notre mécontentement face à l'absence de considération et de réponse des pouvoirs publics. L'après-midi s'est terminée par une manifestation dans une bonne ambiance, le tout en chantant. Nous avons finalement rejoint l'Esplanade Charles-de-Gaulle.

Pour Solidaires, il faut faire du 8 mars, un combat quotidien dans tous nos collectifs de travail. Les luttes féministes sont essentielles et transversales.

Ensemble, nous sommes puissantes !

N'oublions pas que sans les femmes, tout s'arrête !



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à Sud

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :